

# **Les spécificités de l'enseignement technique agricole : comment les définir, comment les maintenir ?**

**Eric MARSHALL, doyen de l'inspection de l'enseignement agricole**  
**04 Mars 2006**

L'enseignement agricole constitue un système éducatif original, placé sous la tutelle du ministère chargé de l'agriculture. Destiné initialement à la formation d'un public d'origine agricole et essentiellement rural, il s'est considérablement développé pour accueillir aujourd'hui un public à plus de 80 % d'origine urbaine qui se prépare à exercer des métiers dans des registres très divers : production, agroalimentaire, aménagement, services aux entreprises et aux personnes. Il n'est jamais très simple de présenter l'enseignement agricole, que ce soit à celles et ceux qui, en France, ne le connaissent pas ou à des étrangers. Quand on parle de l'enseignement agricole, c'est souvent pour évoquer sa ou ses spécificités, mais sans toujours les rattacher à leurs fondements. Pour compliquer encore l'exercice, les spécificités de l'enseignement agricole ne sont pas une donnée intangible et ont évolué au cours de ces cinquante dernières années. L'enseignement agricole s'inscrit en effet, et c'est une de ses forces, dans les dynamiques d'évolution de la société qui contribuent à définir et à redéfinir son rôle et sa place, donc ses spécificités. Trois questions se posent alors :

- quels sont les fondements de ces spécificités ?
- quelles sont les spécificités aujourd'hui ?
- quelles sont les conditions du maintien des spécificités ?

## **1- Les fondements des spécificités**

### **Les éléments d'ordre historique**

L'enseignement agricole français s'inscrit dans une longue tradition puisqu'il a fêté son cent cinquantième anniversaire en 1998. Il est né en effet d'un décret-loi de juillet 1848 créant un système complet d'enseignement à trois degrés (fermes-écoles, écoles régionales et institut national agronomique) et sur un projet clair : former des agriculteurs. Ce projet jusqu'aux années 80 a bien sûr évolué dans ses contenus au rythme du progrès technique mais peu dans ses finalités qui résultent d'une triple volonté :

- volonté politique : promouvoir un groupe social qui occupe une place importante dans la société ;
- volonté de la profession agricole pour qui la formation est l'une des clés du développement (l'enseignement agricole accompagne les mutations du secteur agricole) ;
- volonté des familles agricoles qui ne souhaitent pas que leurs enfants échappent à l'effort de scolarisation.

La Loi d'orientation agricole de 1960, qui est l'acte de naissance de l'enseignement agricole moderne, va cependant conduire à dépasser ce seul objectif de formation d'agriculteurs : l'enseignement agricole ne doit pas en effet s'adresser exclusivement à un public d'agriculteurs ou d'enfants d'agriculteurs comme s'il s'agissait d'un monde à part. Ce sont tous les acteurs de la production agricole qui sont concernés, en particulier les techniciens agricoles, et il est indispensable que les fils ou filles d'agriculteurs côtoient

d'autres catégories socioprofessionnelles du monde rural dans les établissements d'enseignement agricole. En outre, cet enseignement a une fonction de promotion sociale et d'orientation (aider les enfants d'agriculteurs à trouver des emplois hors agriculture). Enfin il peut constituer, par ses méthodes pédagogiques, une voie alternative pour des élèves peu à l'aise dans les voies éducatives plus classiques.

## **Les traits principaux qui caractérisent un enseignement différent**

### **Une spécificité politique : l'enseignement agricole est rattaché au ministère de l'agriculture (depuis la LOA de 1960)**

C'est la loi d'orientation agricole de 1960 qui consacre la tutelle exclusive du ministère de l'agriculture sur l'enseignement agricole.

Etant rattaché au ministère de l'agriculture, il est modelé par la politique agricole ; il évolue dans ses contenus au rythme du progrès technique et accompagne, voire précède, les mutations du secteur agricole. Par exemple lors de la Loi d'orientation agricole de 1960, les objectifs assignés à l'agriculture, qui entrait alors dans le Marché commun, étaient ceux de l'autosuffisance alimentaire puisque la France était déficitaire dans la plupart des produits agricoles. Il fallait donc produire au maximum, et les programmes d'enseignement des techniques agricoles ont été marqués pendant trente ans par cet objectif de productivité, d'accroissement des rendements et d'utilisation rationnelle des facteurs de production. Mais la politique agricole a elle aussi changé et a progressivement débordé de ses frontières pour prendre en compte aussi la politique alimentaire, celle de l'espace rural et celle de l'environnement. L'enseignement agricole lui-même a diversifié ses formations vers les métiers de l'agroalimentaire, ceux de l'aménagement du territoire et plus généralement du monde rural, tout en intégrant les préoccupations environnementales.

Mais un tel rattachement n'a jamais signifié une volonté d'indépendance de l'enseignement agricole à l'égard du ministère de l'éducation nationale. La Loi de 1960 a introduit au contraire une parité de niveau des diplômes de l'enseignement agricole avec les diplômes homologues de l'Education nationale, une parité des voies de formation (générale, technologique et professionnelle) ainsi qu'une parité statutaire des personnels enseignants et des personnels techniques. Ceci veut dire que les réformes engagées au Ministère de l'Education Nationale ont une répercussion directe sur l'enseignement agricole.

L'enseignement agricole est ainsi devenu une composante du système éducatif général, sans être toutefois une copie de l'enseignement classique du point de vue de sa pédagogie.

### **Une spécificité de missions et d'organisation**

#### ***Des établissements aux missions diversifiées, répartis sur tout le territoire, et à taille humaine***

Une des spécificités majeures de cet enseignement est en effet l'existence de cinq missions qui lui sont assignées : quatre d'entre elles ont été définies par les lois de juillet et décembre 1984 relatives à l'enseignement agricole public et privé, votées à l'unanimité il y a 22 ans :

- formation générale, technologique et professionnelle, initiale et continue,
- participation à l'animation rurale,
- contribution aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée,
- participation à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

Ces missions ont été ensuite élargies d'une mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et d'insertion sociale et professionnelle des adultes pour les établissements publics par la loi d'orientation agricole de juillet 1999. Enfin la loi sur le développement des territoires ruraux de février 2005 a étendu la mission d'insertion à l'enseignement agricole privé et a modifié le libellé de la mission d'animation rurale qui est devenue « mission d'animation et de développement des territoires ».

Ceci est très important: un établissement d'enseignement agricole, au travers des « autres missions » que les seules missions de formation et d'insertion, a aussi une fonction de développement territorial. Les cinq missions définies précédemment sont en fait en synergie : un établissement, pour remplir pleinement ses missions d'enseignement doit être acteur de développement, c'est à dire avoir une stratégie active d'intervention sur le territoire en matière d'expertises professionnelles et de production de références, être pôle de ressources techniques, culturelles, scientifiques pour sa région, être partenaire du développement territorial. Il a des atouts pour cela : la présence d'ingénieurs et de professeurs d'éducation socioculturelle dans les établissements, l'existence d'équipes interdisciplinaires, la présence d'une exploitation agricole, et d'un centre de ressources.

Il convient également d'insister sur la mission de coopération internationale, surtout à l'heure de la mondialisation. Elle traduit une volonté du législateur d'ouvrir l'enseignement agricole sur la diversité des hommes et des cultures, sur l'esprit de tolérance aussi, et de former ainsi des citoyens du monde.

Les établissements d'enseignement agricole maillent tout le territoire national. Ils sont 845 au total : 218 établissements publics à temps plein, 208 établissements privés à temps plein relevant du CNEAP (Conseil national de l'enseignement agricole privé), 46 établissements privés relevant de l'UNREP (Union nationale rurale d'éducation et de promotion) : établissements à temps plein ou à rythme approprié, et 378 établissements privés relevant de l'UNMFREO (Union nationale des maisons familiales rurales, d'éducation et d'orientation) : enseignement à rythme approprié<sup>1</sup>.

Ils jouent un rôle considérable en termes d'aménagement du territoire et de développement local. Ils se caractérisent principalement par:

- **une taille « humaine »** : la taille moyenne des établissements publics est de 300 élèves<sup>2</sup>, (elle est de 1000 environ pour les lycées de l'Education Nationale), avec l'existence d'un internat important et d'une véritable vie culturelle interne avec des activités socioculturelles. Les élèves sont majoritairement internes, les établissements étant généralement situés en zone rurale ;
- **un fort ancrage dans leur environnement** professionnel, technologique et territorial, induisant une évolution et une adaptation permanentes du système de formation et favorisant une bonne insertion sociale et professionnelle des jeunes ;
- **la présence simultanée de plusieurs types de publics** : ceci est lié à la diversité des dispositifs de formation (élèves, apprentis et adultes) et des voies de formation (enseignement général, technologique et professionnel) ;
- **la présence d'une exploitation agricole ou d'un atelier technologique**, support d'enseignement et d'apprentissage et lieu d'expérimentations agronomiques ou agroalimentaires. L'exploitation agricole se réfère aux us et coutumes des agriculteurs,

---

<sup>1</sup> en terme d'effectifs d'élèves l'enseignement public représente 38,4 % et l'enseignement privé, 61,5 %

<sup>2</sup> La taille moyenne est de 240 élèves pour les établissements privés à temps plein, et de 125 élèves pour les établissements à rythme approprié.

afin d'être un support pédagogique le plus proche possible des réalités professionnelles et d'être ainsi crédible à la fois vis à vis des élèves et vis à vis des agriculteurs.

A ces caractéristiques générales s'ajoutent d'autres aspects qui concernent les établissements publics (l'établissement public est dénommé « Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles » depuis les premières lois de décentralisation de 1983) :

- Une organisation interne avec plusieurs Centres correspondant chacun à une voie de formation et à un type de public : voie de la formation scolaire pour les élèves dans le centre "lycée", voie de la formation par apprentissage pour des apprentis dans le centre CFA (Centre de formation d'apprentis), voie de la formation professionnelle continue pour les stagiaires adultes dans le CFPPA (Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles) ; c'est une originalité par rapport à l'éducation nationale où il est rare de trouver les trois voies de formation dans le même établissement. Ceci permet la présence enrichissante de plusieurs types de publics qui coexistent dans le même établissement et permet aux enseignants de diversifier les publics auprès desquels ils interviennent.

- Le président du conseil d'administration n'est pas le directeur de l'établissement comme c'est le cas au ministère de l'éducation nationale, mais une personnalité extérieure qui est le plus souvent soit un élu d'une collectivité territoriale soit le responsable d'une organisation professionnelle agricole.

### ***Des personnels enseignants recrutés pour l'essentiel par le ministère de l'agriculture***

En 2004, et en équivalent temps plein, les activités de formation dans l'enseignement agricole public étaient assurées par 6664 enseignants, et 1044 ingénieurs et techniciens. Les enseignants titulaires sont majoritairement issus du ministère de l'agriculture (concours spécifiques y compris dans les disciplines générales). Deux spécificités supplémentaires de l'enseignement agricole public sont la présence dans les établissements d'**ingénieurs** fonctionnaires et celle de **professeurs d'éducation socioculturelle**. La présence d'ingénieurs s'explique d'une part par la nature de certains enseignements techniques qui n'ont pas de correspondance universitaire (agronomie, productions animales, gestion et économie des exploitations agricoles, machinisme agricole) et d'autre part par la nature des missions des établissements (missions de développement et d'expérimentation agronomique exercées en étroite liaison avec les organisations professionnelles agricoles et les centres de recherche agronomique). Le fait que les techniques soient enseignées par des ingénieurs depuis les Lois de 1960 a certainement contribué à crédibiliser l'enseignement agricole à l'égard de la Profession.

La présence de professeurs d'éducation socioculturelle s'explique par le fait que les élèves sont en majorité internes (60 % en moyenne), que les établissements sont souvent loin des grands pôles culturels urbains, et surtout par une volonté de mobiliser le levier d'une éducation socioculturelle transdisciplinaire permettant aux publics formés de mieux vivre et assumer les mutations de tous ordres qui continuent de traverser le monde agricole et rural dans sa relation avec la société.

Ces métiers, exercés dans un lycée agricole, impliquent l'acquisition de compétences spécifiques : aptitude à la conduite d'activités interdisciplinaires (développant chez les élèves une intelligence de la complexité et de l'action) et d'activités intégrant le contexte territorial et l'environnement professionnel et culturel de l'établissement. Plus généralement, l'enseignant doit être capable de s'intégrer dans des équipes pédagogiques et devenir acteur d'un projet d'établissement aux missions diversifiées. Même si les enseignants sont préparés à

titre principal à la mission de formation, ils doivent aussi être préparés à l'exercice des 5 missions de l'enseignement agricole.

Tous les enseignants de l'enseignement agricole public sont formés depuis 1988 à l'École nationale de formation agronomique de Toulouse qui est en quelque sorte « l'IUFM vert » du ministère de l'agriculture. Les ingénieurs qui se destinent à exercer leur fonction en établissement ainsi que les personnels de direction (directeur d'établissement, directeur de centre, attaché, CPE) sont formés quant à eux à l'ENESAD (École nationale d'enseignement supérieur agronomique de Dijon).

### **Une spécificité pédagogique**

La capacité d'innovation de l'enseignement agricole, sa richesse d'invention et d'expérimentation l'ont souvent positionné comme un "laboratoire de recherche avancée". Les rénovations pédagogiques dont il a été l'objet depuis le début des années 1980, qui ont profondément bouleversé les méthodes et les itinéraires pédagogiques, sont principalement les suivantes:

- un diplôme professionnel est fondé sur une analyse préalable des métiers auxquels il prépare : les activités professionnelles des métiers visés sont décrites dans leur contexte social, leurs définitions sont établies avec les partenaires professionnels dans le cadre d'une CPC (Commission professionnelle consultative); le référent « métier » est important : **il permet aux élèves d'accéder en permanence au sens de ce qui est leur est enseigné ; il permet aux enseignants, par leur connaissance des métiers auxquels ils préparent leurs élèves, de mieux assurer la contextualisation des savoirs enseignés.**
- une organisation modulaire et pluridisciplinaire de la formation, définie en termes d'objectifs et de compétences : à un module dans les formations professionnelles ou à une « matière » dans les formations technologiques correspondent un objectif général et plusieurs disciplines qui concourent, par leurs contenus et méthodes à atteindre cet objectif ; l'ensemble des objectifs se planifie dans un itinéraire pédagogique (on parle de « ruban pédagogique ») établi par l'équipe pédagogique pour les deux ans du cycle de formation. La pluridisciplinarité se justifie par le fait que l'enseignement agricole prend appui sur des supports pédagogiques qui sont des objets complexes (exploitation agricole, eau, aliment, bassin versant...) qu'aucune discipline à elle seule ne saurait appréhender totalement. **Le croisement entre les sciences biotechniques et les sciences humaines lors des études sur le terrain, sont la source pour les élèves de l'acquisition d'une intelligence de la complexité et de l'action ;**
- une diversification des parcours de formation des élèves : plusieurs parcours possibles selon les capacités et les motivations de l'élève à un moment de sa scolarité ;
- la prise en compte du contrôle en cours de formation (CCF ) dans la délivrance des diplômes dont le poids peut aller de 1/3 à 1/2 ;
- une diversification des méthodes pédagogiques : travaux en petits groupes, situations concrètes de formation, travail personnel, soutien aux élèves en difficulté, intégration des stages dans la formation, évaluation formative et plus globalement pédagogie du contrat ;
- un travail en équipe des formateurs et des équipes responsables et autonomes pour organiser les itinéraires de formation, les activités interdisciplinaires et les stages, adapter la formation aux réalités de l'environnement de l'établissement, se mobiliser sur les objectifs communs de la formation, se concerter avec les professionnels et en particulier les maîtres de stage.

L'interdisciplinarité, l'éducation à la citoyenneté, les modalités d'évaluation sont quelques thèmes d'innovation largement diffusés dans la culture de l'enseignement agricole.

## **2- Les éléments qui conduisent à poser différemment aujourd'hui les termes des spécificités**

### **Evolution de l'origine sociologique des publics en formation**

Les élèves issus des familles d'agriculteurs représentent en 2002, 17,3% du total des effectifs (40,1% en 1985, 34% en 1990). Si on y ajoute les élèves issus de familles de salariés agricoles, le total représente 18,9% des effectifs. L'enseignement agricole est donc un système d'enseignement qui s'adresse désormais à plus de 80% de jeunes qui ne sont pas d'origine agricole. C'est un signe d'attractivité qui a plusieurs explications:

- l'attractivité d'un enseignement lié aux sciences de la vie, de la nature et de l'environnement en lien direct avec les problèmes de société correspondants.
- l'excellent taux d'insertion professionnelle des publics en formation
- des établissements à taille humaine qui permettent un suivi plus fin des élèves

Mais c'est aussi une difficulté car les publics en formation sont peu imprégnés de culture du vivant ou d'une culture du monde rural, qu'il convient donc de leur faire acquérir. Cet aspect est aussi vrai pour les enseignants des établissements d'enseignement agricole qui sont désormais pour l'essentiel d'origine urbaine et qui, en particulier pour les enseignants des lycées professionnels, n'ont plus, contrairement à leurs prédécesseurs, exercé le métier pendant une dizaine d'années avant de l'enseigner.

### **Le rapprochement entre l'agriculture et la société**

Trois évolutions caractérisent l'agriculture aujourd'hui.

- Un objectif politique général exprimé depuis la conférence de Rio de 1992 : celui du développement durable. La contribution de l'agriculture au développement durable renvoie à la bonne gestion des ressources naturelles et des systèmes alimentaires et à l'appréciation des conséquences à long terme pour les générations futures des décisions relatives à l'agriculture que l'on prend aujourd'hui.
- Une double préoccupation sociétale exprimée par les citoyens, à la fois contribuables et consommateurs, qui s'invitent dans les débats :
  - les préoccupations environnementales et territoriales (préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et des paysages ;
  - les préoccupations de sécurité sanitaire et de qualité des aliments : s'intéressant désormais aux manières de produire des agriculteurs, les consommateurs ont une position qui tend à devenir déterminante. Ceux-ci exigent et exigeront de plus en plus d'informations sur ce qu'ils mangent, sur l'origine des produits et les procédés utilisés pour les transformer et les conditionner. L'agriculture doit être raisonnée simultanément au sein de la chaîne alimentaire où tous les maillons sont interdépendants, et au sein des espaces ruraux. L'accroissement du nombre de « cahiers des charges » pour l'agriculture en est la manifestation.
- La question de l'équilibre des territoires : le développement de l'activité agricole dépend également de la qualité et de la densité du tissu social dans lequel vivent les agriculteurs. L'équilibre des territoires, c'est aussi la gestion de projets collectifs au sein des espaces

ruraux où les agriculteurs sont devenus minoritaires. L'organisation d'une coexistence équilibrée, dans le monde rural, entre les agriculteurs et les autres actifs ruraux est donc à rechercher.

### **Les conséquences pour les spécificités de l'enseignement agricole**

Le rapprochement entre l'agriculture et la société constitue une chance pour l'enseignement agricole. Il renforce en effet la modernité de cet enseignement au sein de l'appareil éducatif général par la capacité qu'il a et qu'il peut afficher de traiter de questions qui sont devenues des questions de société et non des questions strictement agricoles. **Ceci ne signifie pas du tout que cet enseignement n'est plus agricole, comme on l'entend parfois, mais qu'en étant agricole il a précisément de remarquables atouts pour traiter de problèmes de la société tout entière** (alimentation, nutrition, protection des ressources naturelles, problèmes éthiques, problèmes d'acceptabilité sociale des risques...). Désormais le périmètre des savoirs dispensés par l'enseignement agricole se déplace vers le triptyque « agriculture, alimentation, environnement ».

Mais ceci n'est pas simple à gérer en terme d'offre de formation. L'enseignement agricole s'est en effet développé par familles de métiers juxtaposées (production, transformation, aménagement, services) dans le souci très légitime de l'insertion professionnelle des élèves. Un tel développement par strates a eu une contrepartie : chaque secteur de formation s'est développé pour lui-même indépendamment des autres. D'où des effets de rupture entre des sphères de savoirs et de compétences, par exemple **entre production et alimentation, entre agriculture et nature, entre production et services**. Il est intéressant de noter à cet égard que deux points de vue sur l'environnement coexistent dans l'enseignement agricole : l'environnement vu comme une contrainte dans les filières de production (cahier des charges) et l'environnement vu comme une ressource à protéger, à préserver et à gérer, dans les filières de l'aménagement. S'exprime là un conflit entre les fonctionnements des systèmes de production agricoles dominants et les exigences de la préservation de la nature. **Ces effets de rupture doivent être aujourd'hui dépassés par l'acquisition, au-delà des familles de métiers auxquels prépare l'enseignement agricole, d'une culture technologique commune pour tous les élèves de l'enseignement agricole, intégrant tout à la fois la gestion du vivant et des ressources renouvelables, le fait alimentaire, et les rapports agriculture/société.**

Du fait que les publics qui choisissent aujourd'hui l'enseignement agricole sont à plus de 80% non issus du monde agricole, l'enseignement agricole devient un enseignement pour notre société. **Dés lors la spécificité de cet enseignement est moins dans la nature des publics qu'elle accueille et beaucoup plus dans la nature de sa pédagogie, dans la nature des compétences auxquelles il prépare, dans la nature de ses supports et de ses méthodes.**

Les termes de l'identité de l'enseignement agricole sont à repenser. Le sens n'est plus donné de facto car l'image de l'enseignement agricole n'est plus ou ne devrait plus être associée strictement à la formation des actifs agricoles et agroalimentaires. A son rôle traditionnel d'accompagnement des transformations de l'agriculture s'ajoute celui d'accompagnement des nouveaux rapports agriculture/société.

### **Les compétences essentielles auxquelles prépare l'enseignement agricole et qui fondent désormais sa spécificité élargie**

### ***La relation au vivant :***

Un des problèmes actuels, outre les questions environnementales ou de sécurité sanitaire des aliments voire de sécurité alimentaire, réside dans la perte des liens directs de la société avec le vivant. Normalisé, notre mode de consommation creuse le fossé entre l'aliment et le produit d'où il est issu. Un enfant élevé avec des petits pots connaîtra le goût d'artichaut sans savoir ce qu'est un artichaut. Les exemples abondent de la rupture, de l'absence de lien entre le pack de lait et la vache, le hamburger et la carcasse, la croquette de poisson et le cabillaud. Ces matières premières autrefois supports de leçon de choses deviennent des abstractions. L'homme risque de s'enfermer dans un monde de symboles, de représentations, ayant perdu tout contact avec les êtres vivants.

Or, les établissements d'enseignement agricole ont, pour la plupart, des élevages et des cultures en vraie grandeur : il s'agit là de supports irremplaçables d'observations et de pratiques grâce auxquelles les formés, qu'ils se destinent ou non à l'activité agricole, confrontés au vivant, prendront la mesure du rythme des saisons et des cycles, éduqueront leurs sens en touchant la terre humide, en sentant l'ensilage, en voyant naître un chevreau, en goûtant un vin nouveau, en écoutant une respiration. Le tour de plaine et le tour de garde sont autant d'occasions de prendre la mesure de la réalité du vivant, animal ou végétal, dans ses richesses mais aussi dans sa fragilité et ses exigences.

### ***L'intelligence de la complexité et de l'action***

La complexité est la caractéristique des systèmes d'exploitation agricole qui associent la gestion du vivant et ses équilibres fragiles, l'économique et le social, qui nécessite de raisonner en situation d'incertitude, de penser l'action à des échelles de temps et d'espace différentes.

L'exploitation agricole de nos établissements, sans être un support pédagogique unique, est un outil privilégié d'apprentissage à la complexité et à la prise de décision. Elle est le support de démarches pédagogiques qui permettent de comprendre que les décisions ne sont pas le simple fait de connaissances agronomiques ou économiques, mais résultent d'une analyse complexe en termes d'atouts/contrainte, d'espace/temps, nécessitant la mobilisation simultanée et successive de nombreuses disciplines et conduisant finalement à développer des formes d'intelligence de la complexité et de l'action utiles pour de nombreuses situations professionnelles.

*« Dans un monde où les notions de durée et de distance s'effacent, grâce au progrès des sciences et des techniques, où l'image se substitue à la réalité, l'agriculture reste l'activité humaine qui nous ancre dans le temps et l'espace. Elle est à ce titre un irremplaçable facteur d'équilibre pour nos sociétés industrialisées » (Guy PAILLOTIN 1995).*

### ***La relation au territoire***

L'enseignement agricole sait travailler avec le territoire à différentes échelles : parcellaire, réseau d'entraide, aires de ramassage et de collecte, notions de terroir, de bassin versant etc. Parler de la relation au territoire, c'est affirmer un rapport au lieu, c'est prendre en compte les contraintes de l'hétérogénéité et de la diversité.

Aujourd'hui le raisonnement des problèmes de l'agriculture (usage de l'eau, paysage, rivière implique de prendre en compte le territoire, à d'autres échelles que celle de l'exploitation : bassin versant, vallée, zone périurbaine...



L'enseignement agricole a su s'adapter à ces nouvelles échelles, car il y a été préparé de longue date avec l'étude des écosystèmes. La création du domaine « aménagement » autour des mots clé « paysage, nature, eau, forêt » a favorisé cette évolution. Le territoire apparaît ainsi comme ayant plusieurs fonctions : il est un objet complexe d'étude, un objet de gestion, et un élément de contexte des savoirs.

### ***La formation au fait alimentaire***

L'enseignement agricole cherche aujourd'hui à promouvoir le fait alimentaire comme élément de culture commune aux différents niveaux de formation et à faire de l'aliment un objet intégrateur des savoirs parcellisé : par l'appréhension globale de la chaîne alimentaire, par la comparaison des systèmes alimentaires au niveau international, et par la clarification des exigences contradictoires et des représentations qui entourent l'aliment (qualité, sécurité sanitaire, plaisir, santé, coût). Il s'agit là d'une compétence importante à acquérir compte tenu des questions actuelles.

L'enseignement agricole dispose à cet égard de nombreux atouts pour former au fait alimentaire : une expérience forte du secteur agroalimentaire, la capacité à appréhender globalement la chaîne alimentaire de la production à la consommation, la capacité à appréhender les systèmes alimentaires au niveau international, la capacité à initier au goût des produits par le rôle de l'exploitation.

### ***La formation à la citoyenneté***

L'établissement d'enseignement est une cité en miniature où s'expérimentent au quotidien la démocratie, le sens du consensus, à travers notamment la représentation d'élèves élus, la densité des débats et la vie associative. Or, l'enseignement agricole a des atouts spécifiques pour une éducation à la citoyenneté : une forte vie culturelle interne, l'engagement des élèves dans des activités de coopération internationale, le fort ancrage des établissements dans leurs territoires et leur vie locale. L'enseignement agricole peut ainsi préparer les élèves à devenir à la fois citoyens du monde et acteurs sur leur territoire.

## **3-Les conditions du maintien des spécificités**

Parler des conditions du maintien des spécificités de l'enseignement agricole, c'est dire que celles-ci ne vont pas de soi ou, pour faire bref, que l'enseignement agricole n'est pas spontanément durable.

L'enseignement agricole court en effet aujourd'hui trois risques importants :

- le risque d'une banalisation, dans un contexte de renouvellement des générations d'enseignants et dans un contexte budgétaire plus difficile (difficulté en particulier du financement de toutes les missions qui sont assignées à l'enseignement agricole) ;
- le risque d'un affaiblissement de la qualité de la formation professionnelle dispensée, du fait du constat de la diminution du nombre d'ingénieurs dans l'enseignement, du fait que les jeunes ingénieurs formés sont moins attirés par les métiers de la production, du fait que les enseignants techniques sont recrutés à l'issue d'une formation universitaire, donc avec une faible expérience du monde du travail et des situations professionnelles. C'est par contre-coup le risque de la délivrance d'un enseignement plus théorique ou livresque, d'une moins grande capacité des enseignants à accepter (et à gérer avec des élèves) les questions issues du « terrain »,

et au total c'est moins de confrontation des élèves aux réalités professionnelles, moins de contextualisation des savoirs enseignés et un repli sur la salle de classe.

- Le risque d'une trop faible irrigation de l'enseignement technique agricole par la recherche, et donc une plus grande difficulté des enseignants à appréhender eux-mêmes et avec leurs élèves « la science en train de se faire » alors même que le triptyque « agriculture-alimentation-environnement est le siège aujourd'hui de questions scientifiques et éthiques majeures et de questions induites de la part des élèves ».

Les risques d'une perte de spécificité conduisent aux risques d'une perte d'identité, elle-même conduisant au risque d'une perte de légitimité. Il convient donc de développer une politique très volontariste en matière de qualité professionnelle et scientifique des formations, d'innovations éducatives et pédagogiques, ceci passe par notamment

- par la formation initiale des enseignants : acquisition d'une compétence interdisciplinaire, formation à l'exercice de cinq missions
- par la formation continue des enseignants et des stages en entreprise et dans les laboratoires de recherche,
- par la diversification des voies de recrutement des enseignants (avec une voie non académique),
- par le renforcement des liens entre l'enseignement technique agricole et l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire (importance des licences professionnelles notamment),
- par la qualité de la rédaction des référentiels.

## Conclusion

L'enseignement agricole aujourd'hui n'a plus la vocation exclusive d'accompagner la modernisation de l'agriculture. Outre la politique éducative générale à laquelle il reste très lié, il n'est plus modelé par la seule politique agricole, mais par un ensemble de politiques plus élargies, relatives à l'environnement, l'alimentation, le monde rural. Par la diversification de son offre de formation, il est un enseignement qui prépare à une grande diversité de métiers. Par la nature des publics qu'il forme, il s'adresse désormais à toutes les catégories socio professionnelles. Par les savoirs dispensés, il est devenu un enseignement en prise direct avec les problèmes de la société tout entière. C'est dans ce contexte qu'il faut désormais placer les nouvelles spécificités de l'enseignement agricole.

Cependant un enseignement qui est de moins en moins lié strictement à la formation des agriculteurs peut perdre la légitimité de son rattachement au ministère de l'agriculture. On peut néanmoins penser qu'un enseignement agricole qui reste rattaché à un ministère technique a plus d'atouts pour affirmer ses différences et donc ses spécificités.